

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Alexandre GALLESE - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 015-2881/17/BM

■ Vente d'un terrain sur la zone d'activités Euroflory à Berre l'Étang au Groupe SAPF MET 17/5665/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Il est exposé que le Groupe SAPF a sollicité, pour sa filiale, le Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 7 000 m² (sous réserve du document d'arpentage) sur le lot 27 d'une surface de 14 489 m², cadastré section CX n° 455 et CX n° 456 sur la ZAC Euroflory située à Berre l'Étang.

CAP DEPO, société du Groupe familial SAPF, est située à Bourg Achard dans l'Eure et constitue le premier site pharmaceutique de 2 100 m² capable de piloter 50 000 références. Après plus de 48 mois d'activité, CAP DEPO assure automatiquement le traitement des commandes de groupement de pharmacies et de laboratoires. L'entreprise s'est également diversifiée dans le traitement de l'optique. Dans une perspective de développement, CAP DEPO souhaite dupliquer ce concept dans la périphérie de Marseille à Berre l'Étang.

L'ouverture de ce second site entraînera la création d'environ 13 emplois qualifiés sur 3 ans dont 10 dès l'ouverture.

Le projet consiste en la construction d'un entrepôt de haute technologie de 2 500 m² à 3 000 m².

France Domaine a été consultée concernant la valeur des parcelles visées. Par avis du 7 juillet 2017, le terrain a été estimé à 30 euros hors taxes par m².

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 29 décembre 2017

Ceci exposé, il est proposé de vendre un terrain d'environ 7 000 m² (sous réserve du document d'arpentage), sur le lot 27 d'une surface de 14 489 m², au Groupe SAPF, au prix unitaire de 30 euros hors taxes par m².

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole URB 002-617/16/CM du 30 juin 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis des services fiscaux de France Domaine en date du 7 juillet 2017 ;
- Le plan de cession ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 11 décembre 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la vente d'un terrain d'environ 7 000 m² (sous réserve du document d'arpentage) sur le lot 27 de 14 489 m² de la ZAC Euroflory à Berre l'Etang, au Groupe SAPF ou à toute autre société pouvant s'y substituer, au prix unitaire de 30 euros hors taxes le m².

Article 2 :

Une indemnité d'immobilisation de 5% hors taxe du prix de vente sera versée à la signature du compromis de vente, sous forme d'avance non remboursable.

Article 3 :

Le permis de construire devra être déposé au plus tard le 30 juin 2018 et l'acte de vente signé au plus tard le 31 décembre 2018 à défaut de quoi la Métropole Aix-Marseille Provence se donnera le droit de commercialiser le terrain ou de signer avec un autre acquéreur si elle estime que les raisons invoquées par le Groupe SAPF sont irrecevables.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à la réalisation et au suivi de ce dossier, à réaliser les formalités afférentes, et à charger tout notaire d'établir les actes authentiques à intervenir.

**Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 29 décembre 2017**

Article 5 :

Les frais d'actes seront à la charge exclusive de l'acheteur.

Article 6 :

Les recettes résultant de cette vente seront constatées au budget annexe des zones d'activités du Territoire du Pays Salonais – chapitre 70, nature 7015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY